

SAMEDI 19 MARS 2011



9^{EME}

**DOSSIER DE
PRESSE**

NUIT DE LA CHOUETTE

Soirée découverte de la nature, la nuit !

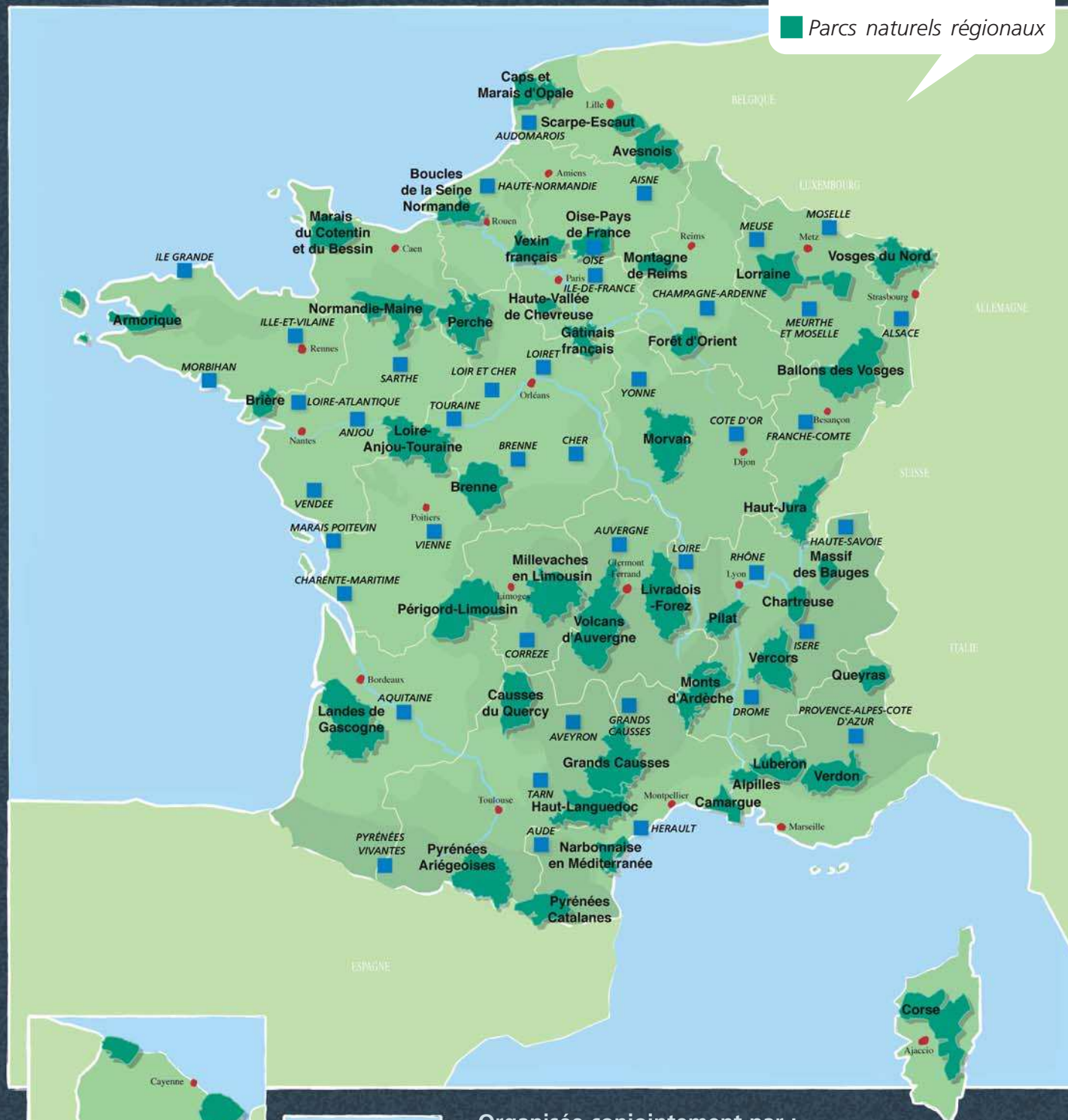


www.parc-naturels-regionaux.fr
www.lpo.fr



Les organisateurs

- Structures locales LPO
- Parcs naturels régionaux



Organisée conjointement par :

- 46 Parcs naturels
- 45 associations locales régionales et départementales, groupes et antennes LPO

Plus de 560 animations au travers de la France menées grâce à plus de 300 organisateurs.

Cet événement est relayé également par plusieurs dizaines de structures en Suisse, en Belgique au Luxembourg et en Tunisie.

Rendez-vous pour la 9^{ème} Nuit de la Chouette

*Le 19 mars 2011, plongez au cœur de la nuit
à la découverte des chouettes et des hiboux*

Le 19 mars 2011, pour la 9^e Nuit de la chouette, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et la Fédération des Parcs naturels régionaux proposeront au grand public des animations gratuites partout en France. Une plongée au cœur de l'obscurité à la découverte des rapaces nocturnes, des dangers qui les guettent et des gestes simples pour leur venir en aide.

Depuis maintenant plus de quinze ans (1995), petits et grands curieux de nature se rassemblent tous les deux ans, une fois la nuit tombée, à l'affût des habitants à plumes de la nuit, les chouettes et les hiboux, et de leurs compagnons à poils. Pour sa huitième édition, la Nuit de la chouette a ainsi rassemblé, le 14 mars 2009, plus de 26 000 personnes qui ont participé à plus de 400 animations.

Lors de sorties au milieu des ombres, des bruits et des odeurs du crépuscule, les guides naturalistes lèveront le voile sur la chouette hulotte, la chevêche d'Athéna, l'effraie des clochers, les hiboux moyen ou grand-duc. De plus, il sera peut-être possible d'apercevoir, au détour d'un sentier, un chevreuil ou un renard en maraude, ou encore d'entendre l'appel flûté du crapaud alyte.

Nous vous invitons également à découvrir la vie de ces fascinants nocturnes (comportement, distribution, régime alimentaire) et les menaces qui les guettent (destruction des habitats, raréfaction des sites de nidification, intensification agricole, trafic routier) lors de conférences, de projections de films et diaporamas, de lectures, d'expositions et, pour les plus jeunes, d'animations dans les écoles.

Enfin, des ateliers vous permettront de vous initier à des gestes simples pour sauvegarder ces rapaces (installation de nichoirs, plantation d'arbres et de haies, conduite ralentie la nuit) et soutenir ainsi les actions mises en œuvre au quotidien, sur le terrain, par les associations comme la LPO, et les parcs naturels régionaux.

Plongez au cœur de la nuit à la découverte de ces rapaces, aussi attachants que fragiles, et accompagnez les acteurs de leur protection.



Jean-Louis Joseph
Président de la Fédération des Parcs



Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO

Les rapaces nocturnes nicheurs de France

La France métropolitaine compte neuf espèces de rapaces nocturnes nicheurs. L'effraie des clochers, la chevêche d'Athéna et le hibou moyen-duc sont présents sur la quasi-totalité du territoire où ils fréquentent les bocages et les milieux ouverts. La chouette hulotte, commune elle aussi, niche dans les bois et forêts de plaine. À la fin de l'hiver, le grand-duc d'Europe s'installe dans les falaises des régions accidentées. La chevêchette d'Europe et la chouette de Tengmalm sont deux espèces rares qui ne fréquentent que les forêts d'altitude. Le hibou des marais, plus commun en hivernage, niche encore occasionnellement dans les marais et les friches. Le petit-duc scops, plus méridional, est le seul rapace nocturne à passer l'hiver en Afrique avant de revenir, sur notre territoire, au mois d'avril.

Les espèces à observer lors de la Nuit de la chouette

Chouette hulotte, chevêche d'Athéna et effraie des clochers seront fréquemment observées tandis que vous apercevrez plus occasionnellement les hiboux moyen-duc et grand-duc, et la chouette de Tengmalm.

Vous pourrez également croiser le bihoreau gris, le héron cendré, la corneille noire, le choucas des tours, la buse variable, le busard Saint-Martin, la cigogne blanche, la fauvette à tête noire ainsi que des chauves-souris, des renards, des chevreuils, des blaireaux, et des batraciens qui, à la sortie de l'hiver, se reproduisent dans les points d'eau.

Les Chouettes et hiboux de nos paysages



Lisières, bosquets, bocages et vergers



Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*). 26 cm. Avec ses yeux dorés, sa petite taille et ses mimiques amusantes, la chevêche d'Athéna laisse rarement insensible. Elle est encore communément répandue en France où elle fréquente les vergers extensifs, les bocages, les périphéries des villages et niche dans les cavités des vieux arbres ou des murs. Symbole de la sagesse dans la Grèce antique, elle représente aujourd'hui la nature de proximité. La chevêche, dont les effectifs ont largement décliné au cours du XX^e siècle (entre 20 000 et 60 000 couples) bénéficie d'un réseau national de suivi et de protection.



Futaies et grands arbres



Chouette hulotte (*Strix aluco*). 45 cm. Cette grosse chouette, grise ou rousse selon les individus, est le rapace nocturne le plus commun de France avec une fourchette d'effectifs comprise entre 60 000 et 200 000 couples. Elle abonde dans tous les milieux boisés, des grandes forêts aux boisements plus modestes proches des villes. Espèce cavernicole, elle recherche des arbres creux pour nicher. Son hullement, qui hante toutes les ambiances nocturnes au cinéma, peut être facilement entendu tout au long de l'année.



Clochers et granges



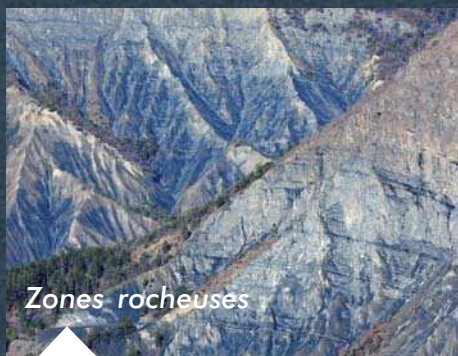
Effraie des clochers (*Tyto alba*). 38 cm. Cette dame blanche si mystérieuse était autrefois clouée aux portes des granges. Elle porte pourtant son cœur sur la figure, disait Brassens. Elle niche dans les granges, clochers et falaises, parfois deux fois au cours d'une même année, lorsque les conditions sont bonnes mais reste très sensible aux hivers rigoureux. Malgré sa relative abondance (environ 20 000 et 60 000 couples), l'effraie régresse. Des milliers d'individus sont tués sur les routes chaque année.



Hibou moyen-duc (*Asio otus*). 38 cm. Présent partout en France, ce hibou discret reste relativement commun dans les paysages de bocages et les boisements épars. Il est également possible de l'observer dans les grands parcs urbains. Il emprunte les anciens nids de corvidés, souvent dans les bosquets de conifères. L'hiver, il forme des dortoirs de plusieurs dizaines d'individus, qui se regroupent à la tombée de la nuit. La population française est évaluée à 20 000 couples, mais fluctue en fonction des cycles de campagnols. Pour favoriser son implantation, des corbeilles sont installées dans des arbres, en guise de nids artificiels.



Petit-duc scops (*Otus scops*). 21 cm. Le petit-duc est le plus petit des hiboux et le seul rapace nocturne à passer l'hiver au sud du Sahara. Essentiellement présent au sud de la Loire, il fréquente les milieux ouverts où abondent les vieux arbres et les insectes dont il se nourrit exclusivement. Il subit donc de plein fouet les conséquences des traitements phytosanitaires et des pesticides. Son chant est une douce note flûtée et régulière qui retentit dès le mois d'avril, à son retour d'Afrique. Ses effectifs sont estimés à 10 000 couples, essentiellement concentrés sur le pourtour méditerranéen.



Zones rocheuses

Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*). 72 cm. C'est le plus grand des rapaces nocturnes de France et du monde. Gigantesque par sa taille, il occupe des habitats souvent grandioses : gorges, canyons, grandes falaises montagneuses. Encore absent du quart nord-ouest de la France, il recolonise progressivement les massifs rocheux. Son chant résonne l'hiver dans les falaises des régions accidentées, mais il est très difficile de l'apercevoir. Sa population, en augmentation, avoisine les 1 600 couples.



Zones de conifères de moyenne et haute montagne

Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*). 16 cm. De la taille d'un gros merle, la chevêchette est le plus petit rapace de France, spécialisé dans la capture des petits passereaux (mésanges, roitelets). Inféodée aux forêts de montagne, elle est présente essentiellement dans l'est de la France (Vosges, Jura, Alpes, Vercors). Peu farouche, mais rare et cantonnée aux grandes forêts d'altitude, il est très difficile de la voir ou de l'entendre. Sa population est estimée à quelques centaines de couples nicheurs.



Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*). 25 cm. Un peu plus répandue que la chevêchette, elle affectionne les forêts d'épicéa et les boisements mixtes de montagne où elle niche dans les loges des pics noirs. Cette espèce est strictement nocturne. Son chant mystérieux peut être entendu dans les Vosges, le Jura, les Alpes, le Massif central et les Pyrénées (environ 3 000 couples).



Marais et étangs

Hibou des marais (*Asio flammeus*). 40 cm. Rapace nocturne le plus rare de France, le hibou des marais ne niche que rarement sur notre territoire, dans les dernières landes et marécages. Mais certaines années, des centaines d'individus hivernent dans les milieux ouverts, un peu partout sur le territoire. Durant la période hivernale, il est parfois possible de les voir chasser en pleine journée. Seuls quelques rares couples sont occasionnellement notés en période de reproduction sur notre territoire.



Les menaces

Grands consommateurs de petits rongeurs et d'insectes dont ils régulent les populations, les chouettes et les hiboux se situent au sommet de la pyramide alimentaire.



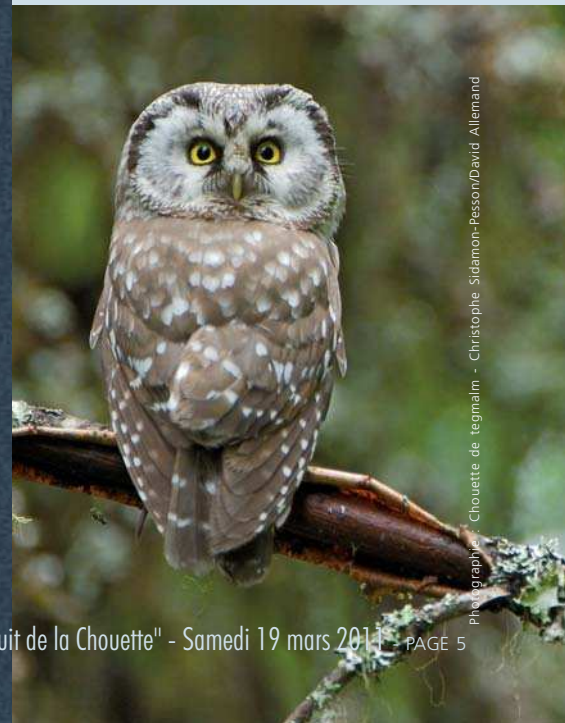
Photographie : Chevéchette - Christophe Sidamon-Pesson

Les menaces qui affectent les rapaces nocturnes sont multiples :

- La transformation des prairies en cultures, la suppression des haies et des arbres isolés, l'assèchement des marais et l'utilisation de pesticides agricoles les privent de nourriture et de sites de nidification.
- L'abattage des arbres creux empêche les chouettes cavernicoles (chevêche, hulotte, petit-duc, etc.) de nicher ; et l'enrillagement des clochers ou de certains bâtiments en interdit l'accès à l'effraie.
- La présence encore importante localement de poteaux creux, utilisés pour les télécommunications, voire comme piquets de clôture, sont autant de pièges desquels les petits nocturnes ne peuvent s'échapper.
- Le grand-duc d'Europe est souvent victime d'électrocutions et de collisions avec les lignes électriques.
- Le trafic routier tue chaque année des dizaines de milliers de chouettes (notamment l'effraie) et de hiboux (surtout le moyen-duc) qui viennent chasser à proximité des routes et des autoroutes et sont éblouis par les phares des véhicules en déplacement. Ce trafic est la première cause de mortalité des effraies, dont 15 000 à 20 000 individus sont tués chaque année sur les routes.
- La pollution lumineuse : une nuisance supplémentaire. Depuis 2000, la pollution lumineuse est en hausse annuelle de 5 à 10 %. L'énergie électrique diffusée pour rien vers le ciel est aujourd'hui évaluée à plus de 50 %. Or, l'éclairage nocturne interfère avec les rythmes biologiques des hommes et des animaux, modifiant la croissance, l'alimentation, la reproduction et la migration.

NE RAMASSEZ PAS les jeunes nocturnes

Le ramassage des poussins tombés du nid est une réelle menace. Les jeunes nocturnes quittent le nid très tôt et continuent d'être nourris par les parents. Sans s'en rendre compte, de nombreuses personnes croient bien faire en récupérant une jeune hulotte ou un petit-duc, alors qu'il faut au contraire les laisser sur place, ou les replacer en hauteur à l'abri des prédateurs terrestres.



Photographie : Chevéchette de tegalm - Christophe Sidamon-Pesson/David Allemand

Les gestes "chouettes"

[PROTÉGER] ces rapaces nocturnes et leurs sites de nidification

- installez un nichoir là où les cavités de nidification font défaut (pour cela, contactez une association de protection des oiseaux) ;
- ne dérangez pas une chouette qui couve dans un arbre, un nichoir ou un bâtiment (généralement au printemps, de mars à mai selon les espèces) ;
- laissez quelques ouvertures dans votre maison ou ses dépendances pour permettre un accès aux chouettes qui voudraient venir y nicher...

[SAUVEGARDER] leur milieu de vie

- conservez et plantez des haies et des arbres fruitiers ;
- plantez et taillez des saules têtards ;
- préservez les vieux arbres creux...

[FAVORISER LA PRÉSERVATION] de nos campagnes

- limitez l'utilisation de pesticides dans votre jardin ou votre verger (vous pouvez suivre les conseils pratiques des Refuges LPO) ;
- consommez des produits locaux (pommes et poires, cidre, jus de pomme...) liés au maintien du verger traditionnel ;
- soutenez les associations qui protègent et agissent pour les chouettes ou les oiseaux en général...

[ROULER MOINS VITE LA NUIT] permet de limiter fortement les risques de collision avec les chouettes mais aussi d'autres animaux comme les hérissons...

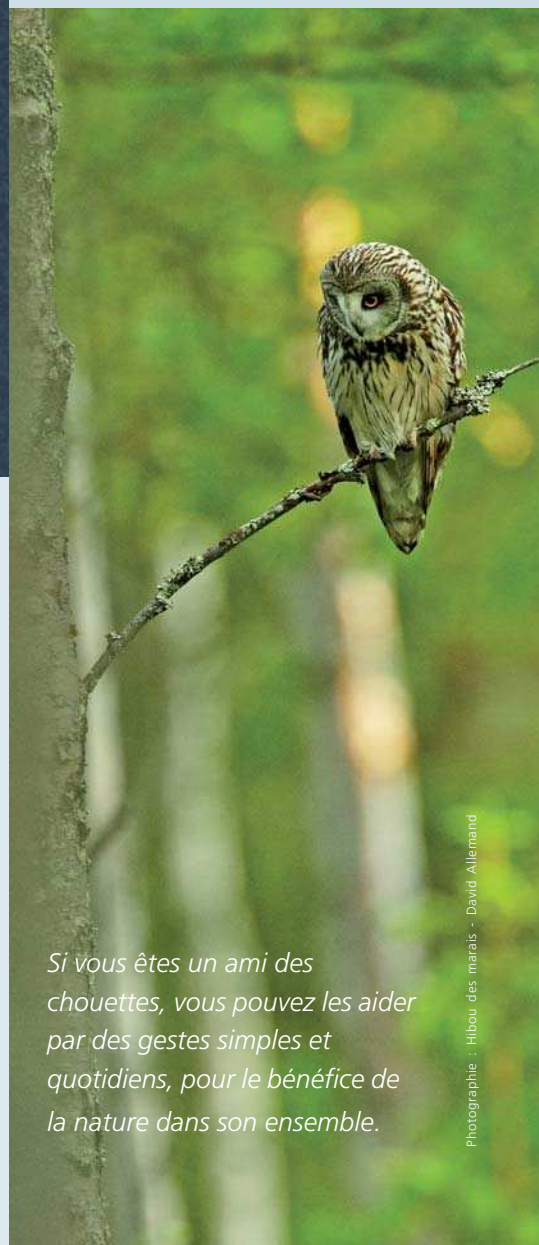
Les Parcs naturels régionaux et la LPO mènent déjà de nombreuses actions pour la connaissance et la préservation de ces oiseaux et de leurs habitats :

- ils étudient et recensent des populations de rapaces nocturnes, analysent les facteurs positifs ou négatifs pouvant influencer sur leur survie ;
- ils posent des nichoirs, protègent des sites de nidification, aménagent des clochers ;
- ils recueillent et soignent les oiseaux blessés ;
- ils gèrent et protègent des vergers traditionnels, taillent des haies et des arbres têtards ;
- ils sensibilisent les scolaires et les adultes au rôle de ces oiseaux dans l'écosystème rural...

Sans oublier les nombreuses actions que mènent au quotidien toutes les associations naturalistes ou ornithologiques aux niveaux local, régional et national, et qui participent à la 9^{ème} Nuit de la Chouette.

DES PELOTES POUR LES PROFS !

Pour détecter la présence d'un rapace nocturne, rien de tel que les pelotes de rejection. Non, il ne s'agit pas d'excréments mais du résidu, évacué par le bec, de tout ce que ces oiseaux ne peuvent pas digérer (os, poils) ! En effet, contrairement à nous, les oiseaux ne possèdent ni dents, ni glandes salivaires. Ils ne mâchent pas leur nourriture : ils boulotent tout rond des morceaux dépecés ou carrément des proies entières. Ces pelotes ont une grande valeur éducative, pour montrer aux élèves le régime alimentaire de ces oiseaux de nuit. Il ne faut donc pas hésiter à les apporter à l'instituteur du village, au professeur de biologie, ou encore à les envoyer à une association de protection de la nature qui se chargera de les redistribuer aux enseignants.



Si vous êtes un ami des chouettes, vous pouvez les aider par des gestes simples et quotidiens, pour le bénéfice de la nature dans son ensemble.

Des nichoirs pour de chouettes familles

La plupart des rapaces nocturnes nichent dans des cavités (arbre creux, décrochement d'une falaise, recoin sombre d'un bâtiment) qui se raréfient (vieux arbres arrachés, murs impeccablement rénovés et lucarnes grillagées).

En posant des nichoirs adaptés, vous aurez peut-être la chance d'accueillir une chouette famille qui vous offrira des moments inoubliables et vous rendra de fiers services en consommant rongeurs et insectes.

Précautions d'usage

- Rappelons tout d'abord que tous les rapaces nocturnes sont protégés par la loi au niveau national. En conséquence, sont interdits partout en France et en tous temps : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation. Et, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat. Pour les œufs et les nids, sont interdits l'enlèvement ou la destruction, l'altération ou la dégradation.
- Veillez ensuite à ne jamais visiter le nichoir en période de nidification et n'entreprenez surtout pas d'élever les jeunes descendus à terre. Si nécessaire, remettez-les en sécurité sur une branche haute ou dans un panier installé en hauteur, hors de portée des chats.
- Le nichoir ne doit pas être placé à proximité du surplomb d'un plan d'eau ou d'une route. Son trou d'envol doit être à l'opposé des vents dominants. Pour protéger les nichées, maintenez un feuillage dense ou installez un collier de pics métalliques ou d'ajoncs autour de l'arbre supportant le nichoir pour empêcher les chats de grimper sur le tronc.
- Choisissez un bois résistant à l'humidité (mélèze, pin, cèdre rouge, chêne, contre-plaqué marine) et proscrivez les contre-plaqués classiques, les agglomérés, le métal et le plastique. L'épaisseur conseillée est de 2 cm (jamais moins d'1 cm).
- Laissez l'intérieur brut et évitez de vernir, peindre ou traiter l'extérieur.
- Pensez à nettoyer le nichoir au début de l'hiver pour éviter la prolifération des parasites.

A chaque espèce son nichoir



La chouette hulotte

- Installez le nichoir dès l'automne, dans un arbre ou contre la façade d'un grand bâtiment (grange, hangar...) entre 6 et 10 mètres de haut.
- Videz et nettoyez le nichoir en septembre-octobre, puis garnissez le fond de copeaux secs ou de feuilles mortes sur environ 5 cm d'épaisseur.
- Ce nichoir convient également à la Chevêche d'Athéna.



La chevêche d'Athéna

- Dès septembre, placez deux nichoirs par site, à environ 50 m l'un de l'autre.
- Suspendez-les sous une grosse branche à l'aide d'un fil électrique souple, gainé et pas trop serré ou sous une toiture entre 2 et 4 m de haut.
- En septembre, videz et nettoyez le nichoir et garnissez le fond de tourbe ou de sciure.



L'effraie des clochers

- Installez le nichoir si possible à 10-15 mètres au-dessus du sol, contre un mur ou une poutre, dans un lieu pas ou peu fréquenté et obscur (combles ou grenier de grands bâtiments, clocher, pigeonnier, grange ou hangar agricole...), avec un accès permanent (lucarne, trou d'envol donnant directement sur l'extérieur ou par un court couloir d'accès...).
- À l'affût, vous pourrez facilement observer les allées et venues des adultes pour alimenter les jeunes. Limitez vos visites à une ou deux par an, toujours par beau temps et à la tombée de la nuit.
- En hiver, videz et nettoyez le nichoir, et garnissez le fond de tourbe ou de sciure.



Le petit-duc scops

- Placez le nichoir à partir de mi-mai dans un arbre entre 2 et 5 m de hauteur
- En hiver, videz et nettoyez le nichoir et garnissez le fond de tourbe ou de sciure.

Le saviez-vous ?

Chouette... ? Hibou... ?

Les chouettes et les hiboux font partie de la même famille : les rapaces nocturnes ou *Strigiformes*). Comme tout rapace qui se respecte, ils sont dotés d'un bec crochu, de serres recourbées et puissantes, et d'une excellente vue. Mais malgré leurs ressemblances physiques et leur manière commune de chasser, les rapaces diurnes et nocturnes n'ont aucun lien de parenté.

La chouette n'est pas la femelle du hibou ! Il existe des femelles hiboux et même des chouettes. Les hiboux se distinguent des chouettes par leurs aigrettes, plumes posées sur la tête qui ne jouent aucun rôle dans l'audition. Pour se camoufler parmi les branches, les hiboux moyen-duc et Petit-duc scops dressent leurs aigrettes qui prennent alors l'apparence de petites branches.

Rapaces nocturnes... diurnes ?

Les rapaces nocturnes sont systématiquement associés au monde de la nuit. Pourtant, la plupart des espèces sont capables de vivre en plein jour (chevêche, hibou moyen-duc) et quelques-unes comme la chevêchette ou le hibou des marais ont des mœurs tout à fait diurnes.

Rien ne leur échappe...

Les chouettes et les hiboux se caractérisent par deux sens très développés, indispensables à la capture des proies dans des conditions de visibilité réduite : la vue et l'ouïe.

Les yeux situés sur le devant du crâne permettent une vision binoculaire. La tête très mobile pivote sur elle-même sur près de 270° et la rétine, abondamment pourvue de cellules en bâtonnets exploite la moindre source lumineuse.

L'ouïe se singularise par des conduits auditifs décalés qui permettent de mieux cerner la provenance d'un son. Un disque facial particulièrement développé sert de "parabole" et permet d'amplifier le moindre bruit.

Le vol de ces oiseaux est d'une discrétion absolue grâce aux rémiges de leur plumage, pourvues d'un fin duvet, qui absorbent les bruits provoqués par la pénétration des ailes dans l'air.

Drôle de nom

• **La hulotte** est également surnommée le chat-huant.

• Le nom d'**effraie des clochers** renseigne sur ses deux singularités : l'étrangeté de ses cris pouvant effrayer le voisinage et son habitude de nicher dans les clochers. Elle est surnommée la Dame blanche.

Différences de taille !

• **Le grand-duc** est l'oiseau de proie nocturne le plus grand, il peut peser jusqu'à 3 kg.

• **La chevêchette** est la plus petite espèce de rapace nocturne d'Europe. Sa taille atteint celle d'un étourneau (entre 16 et 19 cm).

• **Le petit-duc scops** est un des plus petits hiboux, à peine aussi gros qu'un merle qui tient facilement dans la main.

• **La chouette effraie** est de la taille d'une corneille et la chevêche d'Athéna de celle d'un pigeon.



Chevêche d'Athéna - Louis-Marie Préau

Quel appétit !

- Un couple reproducteur d'**effraie** consomme en moyenne 5 000 proies par an.
- Une nichée de grande taille (10 jeunes) consomme par nuit 40 proies (4 par jeunes).
- **Le grand-duc** se nourrit de tout ce qui bouge, depuis les scarabées jusqu'aux lièvres, en passant par les rapaces. La majeure partie de son régime consiste en mammifères (campagnols, rats, souris lapins) et oiseaux de toutes sortes. Il peut aussi consommer des serpents, des lézards, des batraciens, des poissons et des crabes.



Hibou des marais - Mathieu Vaslin

Quel tintamarre !

- **Le petit-duc scops** a un chant flûté, répété toutes les deux à trois secondes, très facile à repérer mais qui peut être confondu avec le chant du crapaud accoucheur.
- **Le hibou moyen-duc et le hibou des marais**, bouboulent, bubulent, huent, ululent, hululent, miaulent, tutubent.
- **La chouette hulotte** chuinte, hioque, hole, hue, ulule, hulule.
- **La chouette de Tengmalm** chuinte, hioque, hole, hue, ulule, hulule. Son cri usuel est un *pou-pou-pou-pou* doux et répétitif, qui peut être perçu jusqu'à 2 kilomètres.

Drôle d'oiseau !

- **La chevêche d'Athéna** peut rester posée pendant des heures complètement immobile.
- **La chevêchette** est une espèce démonstrative : excitée, elle relève sa queue en l'agitant d'un côté à l'autre ; en colère, elle soulève ses plumes ; effrayée, elle s'immobilise et se fige.
- **La chouette hulotte** est très sensible à la lumière qui l'éblouit. Elle peut être très agressive si on la dérange pendant la période de nidification
- **Le grand-duc d'Europe** peut "aboyer" et "grogner" quand il se sent menacé.
- Le mâle du **hibou des marais** a une parade nuptiale avec des vols élaborés. Il effectue un plongeon aérien spectaculaire pour impressionner la femelle, décrit comme étant une "spirale dramatique".
- **La chouette de Tengmalm**, a des iris jaunes cerclés de noir qui lui donnent une expression étonnée très caractéristique.
- La femelle de **l'effraie des clochers** peut changer de partenaire en cours d'année. Si de bonnes conditions sont réunies, elle peut laisser le mâle nourrir et s'occuper des jeunes à l'envol pendant un mois pour préparer une seconde nichée avec un autre mâle. Ce n'est pas qu'elle soit volage, elle cherche juste à gagner du temps pour mettre en route au plus vite une seconde nichée. L'effraie, dont la mortalité naturelle est très élevée, doit produire beaucoup de jeunes pour maintenir ses populations. Lorsque les campagnols abondent, deux nichées peuvent être menées à terme la même année, permettant parfois une productivité exceptionnelle de plus de 10 jeunes.

Contes et légendes mystérieuses

- Dans **la Bible**, la chouette chevêche figurait sur la liste des oiseaux impurs, parce qu'elle était réputée pour manger des cadavres (ce qu'elle ne fait d'ailleurs absolument jamais !).
- Dans **la Grèce antique**, la chevêche d'Athéna, attribut d'Athéna, symbole de la Connaissance (la sagesse et la science) devint tout naturellement celui de la ville d'Athènes.
- Pour les **Romains**, le cri du hibou présageait une mort prochaine. Il était également associé à la sorcellerie et à la magie noire.
- Une pratique barbare répandue dans toute **l'Europe** consistait à clouer un cadavre de chouette à la porte pour éloigner les mauvais esprits.
- **En Angleterre** si une chouette pousse son cri, cela annonce un temps froid et orageux.
- **En Irlande**, une chouette qui entre dans une maison doit être tuée immédiatement, sinon elle emporte avec elle toute la bonne fortune.
- **En France**, si une femme enceinte entend une chouette, son enfant sera probablement une fille.

D'autres animaux nocturnes

Des batraciens

Crapaud Alyte ou **accoucheur** (*Alytes obstetricans*) 4,5 cm. Cet amphibien possède une tête qui se termine par un museau arrondi, avec un tympan visible, une pupille de l'œil fendue verticalement, un dos et le dessus des pattes granuleux. Il fréquente les forêts, les carrières, les éboulis, les murs de pierres sèches et les jardins. Il vit en plaine, hormis dans le sud où on le rencontre jusqu'à 2 000 mètres d'altitude. Au printemps, son chant ressemble à celui du Petit-duc scops. Il se nourrit d'insectes, d'araignées, de lombrics et de limaces. Ce crapaud a la particularité de porter ses œufs sur son dos.

Grenouille verte d'Europe (*Rana esculenta*) 8 à 10 cm. Cette grenouille présente des yeux proéminents, une tête pointue et des palmures atteignant l'extrémité des orteils. Présente dans toute l'Europe, sauf en Angleterre et dans la péninsule ibérique, elle affectionne les grandes mares, les étangs, les marais, les anciennes sablières, mais aussi les lacs et les rivières. Sa nourriture se compose d'insectes, de vers, de crustacés et de limaces.



Grenouille verte © Jean Chevallier

Triton crêté (*Triturus cristatus*) 14 à 16 cm. C'est un grand triton robuste aux membres massifs et à la queue aussi longue que le corps. De teinte sombre, sa peau est légèrement rugueuse et son ventre est jaunâtre ou orangé avec des taches sombres. Le mâle porte une crête en période nuptiale. Toujours proche de l'eau (mares, fossés, étangs, parfois zones inondées), il vit en plaine mais aussi en montagne, jusqu'à 1 000 mètres d'altitude. Il affectionne les insectes aquatiques et leurs larves, les crustacés, les vers et les têtards. À terre, il consomme des insectes, des vers et des limaces.

Des mammifères

Hérisson commun (*Erinaceus europaeus*) Seul mammifère de France à porter des piquants sur le dos, ce mammifère insectivore vit partout où il peut trouver gîte et nourriture : lisière de forêt, prés bordés de haies, parcs et jardins. Semi-nocturne, il cherche sa nourriture composée d'insectes, de vers, d'escargots, de limaces, d'œufs, de fruits et de baies dès le crépuscule. Il passe ensuite la journée dans un gîte qu'il aménage avec des feuilles ou sous un buisson d'où il sort rarement. Il ne vit en moyenne que 2 ans, un tiers de sa population périssant chaque année sur les routes.



Hérisson d'Europe © Claude Guihard

Chauves-souris

Seuls mammifères volants, les chauves-souris (ou Chiroptères) se dirigent grâce à un système d'écholocation et dorment la tête en bas. Ce ne sont pas des rongeurs, elles ne s'attaquent donc pas aux boiseries et autres matériaux, et ne prolifèrent pas. Elles ne construisent pas de nid et ne transforment pas leur gîte. En Europe, toutes les espèces de chauves-souris sont strictement insectivores. Les 30 espèces dénombrées en France représentent le tiers de nos espèces de mammifères terrestres. Parmi elles, la plus grande est le grand Murin (envergure de 40 cm et poids de 40 g), et la plus petite, la pipistrelle commune (envergure de 20 cm et un poids de 6 g). Malgré sa petite taille, cette dernière peut consommer jusqu'à 600 moustiques par nuit (un quart de son poids) soit environ 60 000 moustiques sur les trois mois d'été !

Longtemps mal aimées et persécutées, les chauves-souris permettent donc de protéger efficacement potagers et jardins d'agréments des attaques des insectes, pour le plus grand bonheur des amoureux des dîners en plein-air.



Rhinolophe fer à cheval © Philippe Jourde

Aujourd'hui, les chauves-souris sont menacées par la réduction ou la destruction des ressources alimentaires (emploi d'insecticides et de pesticides), la banalisation et la fragmentation des paysages, la destruction des gîtes, l'emploi de produits toxiques de traitement des charpentes, les dérangements...

Rappelons que les chauves-souris sont protégées par la loi aussi bien au niveau national qu'international.

Si vous souhaitez les aider, vous pouvez signaler leur présence à des associations ou organismes compétents ; ne pas les déranger en période hivernale ; éviter de couper les arbres creux, fissurés ou comportant d'anciens trous de pics ; aménager des moyens d'accès à vos combles en évitant de traiter ces derniers avec des produits organo-chlorés ; éviter de réparer votre toit en plein été ; leur construire un gîte.



La présence des chauves-souris peut être favorisée par l'installation de gîtes artificiels appropriés. © Schwegler

Quelques exemples d'actions "vedettes"

Maintenir la chevêche d'Athéna en milieu rural

Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF)

Depuis 2008, le CORIF est, avec le soutien du Conseil Régional, porteur du programme PRAIRIE-chevêche-78 qui permet d'aider les agriculteurs de 26 communes des Yvelines à mettre en place des mesures favorables à la chevêche d'Athéna (augmentation des zones de chasses par des couverts enherbés, maintien des éléments fixes du paysage). Avec 13 agriculteurs signataires, 19,01 ha de couverts enherbés, 0,5 ha de pré-verger, 12,49 km de haies et ripisylves, 12 mares et 336 arbres d'engagés, le bilan s'avère être très positif. Il reste maintenant à assurer l'animation de ce territoire avec des formations sur l'entretien des haies et des mares ainsi qu'à suivre la population de chevêche.



Photographie Y. David - Corif

"Une Dame blanche ! Dans MON Grenier ?"

CPIE Vallée de Somme

L'opération régionale (URCPIE de Picardie) "*Une Dame blanche ! Dans MON Grenier ?*" consiste à réaliser des inventaires gratuits chez les particuliers ou les communes qui en font la demande, ainsi qu'une sensibilisation à la préservation des rapaces nocturnes. Les communes peuvent également bénéficier d'un accompagnement lors de la réfection de clochers ou de bâtiments communaux pour la pose de nichoirs. Les pelotes récoltées au cours de cette opération font l'objet d'une dissection et d'une détermination des restes de micromammifères.

Retour de l'effraie dans nos églises - LPO Aveyron

Une convention est passée avec les communes pour laisser un accès aux églises à l'effraie des clochers et aux chauves-souris et un projet de pose de nichoirs et de chirotères mis en place.

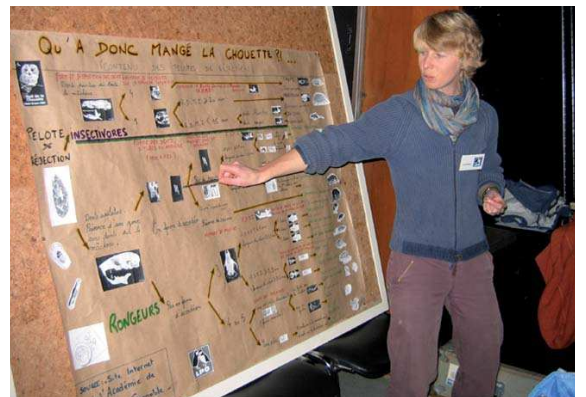
Bocage et chevêche d'Athéna

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Cette 9^e Nuit de la chouette s'inscrit dans un projet plus large mené sur la commune de Doudeauville (Opération Nature en scène, cofinancée par les Fonds européen Feder). Ce projet a pour objectif de sensibiliser les habitants à l'importance de préserver le bocage qui entoure encore le village, au travers d'activités sur le thème de la biodiversité nocturne, en prenant comme emblème la chevêche d'Athéna. Des actions participatives, artistiques (création musicale avec le Petit Orphéon) et de découverte scientifique et ludique (initiation à l'ornithologie) sont organisées durant plusieurs mois.



Photographies - PNR



Photographies - LPO

CONTACT PRESSE

LPO

Claire LUX, attachée de presse
tél. 01 42 73 56 10 / 06 34 12 50 69
Courriel : claire.lux@lpo.fr

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Géraldine Falek, attachée de presse
tél. 03 21 54 34 94 / 06 80 21 55 58
Courriel : gefalek@yahoo.fr

Le **site internet** de la 9^{ème} Nuit de la Chouette permet de connaître toutes les sorties et animations, répertoriées par région et par département avec les coordonnées de l'organisateur local :

<http://nuitdelachouette.lpo.fr>

Pour aller plus loin...

Bibliographie et outils de sensibilisation

- *Rapaces nocturnes de France et d'Europe*, de T. Mebs et W. Scherzinger. Delachaux et Niestlé
- *La chevêche d'Athéna*. de J-C. Génot et P. Lecomte. Coll. Les sentiers du Naturaliste. Delachaux et Niestlé
- *La chouette effraie*. de J-L Vallée. Coll. Les sentiers du Naturaliste. Delachaux et Niestlé
- *Le grand-duc d'Europe*. de G. Cochet. Coll. Les sentiers du Naturaliste. Delachaux et Niestlé
- *L'anthologie des chouettes et des hiboux*, de G. Lesaffre. Delachaux et Niestlé (ce livre passe en revue les images des rapaces nocturnes dans la littérature, la peinture, la pub, etc. en s'appuyant et en citant différents textes anciens et récents)
- Album Jeunesse : *Les chouettes, quelle famille !* de Anne Möller. Gulf Stream Editeur.
- *La chouette*, de J.L. Vallée, éditions Delachaux et Niestlé Jeunesse, 2010
- *Chouettes et hiboux*, de Michel Cuisin, éditions Artémis, 2005
- *Chouettes et Hiboux, Carnets de la Huppe*, de Emmanuelle et Bruno Veillet, éditions Glenat, 2010
- Revue *La Salamandre* décembre-janvier 2011 - édition France, Aventures d'une noctambule, Suivre la chouette hulotte dans le monde de la nuit
- Cahier technique de *la Gazette des Terriers Pelotes !* (publication FCPN)

Vidéos

- *Reconnaître les rapaces*. 17,90 euros. À commander auprès du service diffusion de la LPO : 05 46 82 12 66 ou <http://www.lpo-boutique.com/>
- *Les ailes de la nuit*. 21 euros. A commander auprès du service diffusion de la LPO : 05 46 82 12 66 ou <http://www.lpo-boutique.com/>
- *Elle est chouette la chevêche*, de Christian Fosserat (cf. <http://cheveche.lpo.fr/actualites/actualites.htm>)
- *Grand-duc, les ailes du sphinx*, de Alain Ravayrol (cf. <http://www.le-grand-duc.com/>)

Sites Internet

- Le site Internet Chevêche de la LPO : <http://cheveche.lpo.fr/>,
- L'incontournable site Internet *Noctua*, consacré à la chevêche d'Athéna : <http://www.noctua.org/index.html>

Les outils de communication

- Les bulletins des réseaux chevêche et grand-duc sont disponibles sur <http://cheveche.lpo.fr/actualites/actualites.htm> et <http://www.lpo.fr/rapaces/index.shtml>
- Les cahiers techniques chevêche, effraie, chevêchette et tengmalm, téléchargeables sur le site : <http://www.lpo.fr/rapaces/index.shtml>



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani • 75018 PARIS
Tél. 01 44 90 86 20 • Fax 01 45 22 70 78
www.parc-naturels-regionaux.fr
Courriel : info@parcs-naturels-regionaux.fr



Ligue pour la Protection des Oiseaux

BP 90263
17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86
www.lpo.fr